

AR Prefecture

083-258300953-20241002-1888-DE
Reçu le 02/10/2024

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE L'AIRE TOULONNAISE**

NUMERO

De la délibération

1888

OBJET

de la délibération

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

Modification de
l'actionnariat de
Zéphire

SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 2 OCTOBRE 2024 à 9h30.

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux du SITTOMAT – 190 Chemin Gaëtan Gastaldo – 83200 Toulon, régulièrement convoqué en date du 25 septembre 2024 en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Gilles VINCENT

Présents : Robert BERTI– Michel LE DARD– Albert TANGUY– Luc de SAINT SERNIN– Bernard MARTINEZ – Patrick MARTINELLI– Robert BENEVENTI– Jean-Luc GRANET– Patrick BOUBEKER– Ange MUSSO– René CASTELL– Anne Marie METAL – Jean TEYSSIER– Christine SINQUIN

Absents ou excusés : Hélène BILL– Chrystelle GOHARD– Philippe LEONELLI– Jean-Luc VITRANT– Jean PLENAT

Délégués en exercice	20
Quorum	11
Présents	15
Absents ou excusés	5
Procuration(s)	0

Monsieur Albert TANGUY

Est désigné à l'unanimité des présents : Secrétaire de séance

MONSIEUR LE PRESIDENT DONNE LECTURE DE L'EXPOSE SUIVANT

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 25 septembre 2024 a donné un avis favorable au dossier qui vous est présenté.

Par courrier RAR en date du 18 septembre 2024, les sociétés Pizzorno Environnement et Idex Environnement, co-actionnaires de la société Zéphire créée en décembre 2012 avec pour objet exclusif l'exécution de la convention de délégation de service public portant sur l'exploitation et la modernisation de l'UVE de Toulon ainsi que l'exploitation et l'extension du réseau de chaleur de l'UVE, ont sollicité l'agrément du SITTOMAT concernant l'évolution de l'actionnariat de ladite société dédiée.

En effet, la convention de DSP stipule dans son article 1.2.1 relatif à la stabilité de l'actionnariat que toute modification de l'actionnariat de la société dédiée doit être soumise à l'agrément préalable et exprès du SITTOMAT portant exclusivement sur le maintien des garanties techniques, professionnelles et financières du délégataire.

L'actionnariat de Zéphire est actuellement constitué de

- Groupe Pizzorno Environnement à 50.5%
- Idex Environnement à 49%
- Pizzorno Environnement Industries à 0.5%

La modification proposée modifie l'actionnariat, en donnant la majorité à Idex Environnement selon la répartition suivante :

- Idex Environnement à 51%
- Groupe Pizzorno Environnement à 48.5%
- Pizzorno Environnement Industries à 0.5%

Ainsi, la Présidence de la société revient à Idex Environnement et la Direction Générale au Groupe Pizzorno Environnement.

De nouveaux statuts et pacte d'associés de la société Zéphire sont annexés à la proposition qui traduisent cette évolution et acte du transfert de la gestion des questions sociales à Idex Environnement.

La structure et le mode de fonctionnement du Comité de Direction demeurent inchangés : 4 membres (2 Idex, 2 GPE), présidé par le Président de la société, disposant chacun d'une voix. Une nouvelle disposition prévoit que le Président dispose d'une voix prépondérante en cas de partage pour

- l'élaboration et l'approbation du budget annuel,
- les dépenses obligatoires en lien avec la DSP, la réglementation ou la continuité d'exploitation de l'usine ou du service public,
- l'arrêté des comptes de la société ;

Toutes dispositions visant à l'exclusion d'un associé en cas d'entrée directe ou indirecte dans son actionnariat d'une société concurrente d'un des associés ont été supprimées.

Les 2 sociétés actionnaires s'engagent conjointement à ce que Zéphire respecte et honore l'entièreté des dispositions de la DSP, en particulier :

AR Prefecture

083-258300953-20241002-1888-DE
Reçu le 02/10/2024

- ⇒ l'obligation de sature l'usine
- ⇒ l'évacuation et le traitement des mâchefers
- ⇒ l'obligation de continuité de service public de traitement des déchets

et déclarent ne pas remettre en cause les conventions conclues avec Zéphire relatifs à ces 3 engagements.

L'ensemble des justificatifs attestant du maintien des garanties techniques, professionnelles et financières a été fourni en annexe au courrier, en particulier les attestations de capacité d'IDEX Environnement et d'IDEX Group qui déclare reprendre à son compte, en tant que de besoin, les engagements pris par IDEX Environnement au titre de la DSP, les garanties à première demande de bonne exécution et attestation de bonne fin, les bilans de société IDEX Environnement et IDEX Group.

Toutes ses pièces ont été contrôlées et sont satisfaisantes.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir :

- 1- Adopter l'exposé qui précède
- 2- Agréer la modification d'actionariat proposé de la société Zéphire en tant que le nouvel actionariat proposé diffère peu de celui approuvé à la conclusion de la convention de DSP de l'UVE et que les pièces justificatives permettant d'attester du maintien des garanties techniques, professionnelles et financières ont été fournies
- 3- Approuver les nouveaux statuts et pacte des associés de la société Zéphire.

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur Albert TANGUY
Secrétaire de séance



Monsieur Gilles VINCENT
Président du SITTO MAT
Vice-Président de la Métropole TPM
Maire de Saint-Mandrier

